



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2024 – 454

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU GYMNASE JEAN-BOUIN – (24MP011)

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 2123-1,

Vu la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 44-2020-JU15 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 relative à la création de la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés à procédure adaptée et à la désignation de chacun des membres,

Vu la délibération n° 137-2022-JU07 du conseil municipal en date du 20 septembre 2022 relative à l'approbation du règlement de fonctionnement des commissions de la commande publique (CMAPA, CAO, CDSP, CCSPL et CCF),

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres rendue lors de sa séance en date du 5 juillet 2024 ;

Considérant la volonté pour la commune de reconstruire le Gymnase Jean Bouin de la commune de Taverny ;

Considérant que le marché a été alloué comme suit :

Lot n° 01 – Terrassements Gros œuvre pour un montant estimatif de : 1 879 000 € HT

Lot n° 02 – Charpente bois pour un montant estimatif de : 488 000 € HT

Lot n° 03 – Etanchéité pour un montant estimatif de : 645 000 € HT

Lot n° 04 – Façade ITE pour un montant estimatif de : 94 000 € HT

Lot n° 05 - Métallerie pour un montant estimatif de : 130 000 € HT

Lot n° 06 – Plâtrerie – Plafonds pour un montant estimatif de : 97 000 € HT

Lot n° 07 – Parquet sportif pour un montant estimatif de : 96 000 € HT

Lot n° 08 – Sol souple pour un montant estimatif de : 62 000 € HT

Lot n° 09 – Carrelage – Faïence pour un montant estimatif de : 165 000 € HT

Lot n° 10 – Peinture pour un montant estimatif de : 109 000 € HT

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20240708-AR2024_454-AR-1-1-1-

Réception en sous-préfecture le : 09/07/2024

Publication le : 10 JUIL. 2024

Lot n° 11 – Equipements sportifs pour un montant estimatif de : 76 000 € HT
Lot n° 12 – CVC Plomberie sanitaire pour un montant estimatif de : 955 000 € HT
Lot n° 13 – Electricité CFO/CFA pour un montant estimatif de : 715 000 € HT
Lot n° 14 – Appareils élévateurs pour un montant estimatif de : 55 000 € HT
Lot n° 15 – VRD – Espaces vers pour un montant estimatif de : 398 000 € HT.

Considérant en conséquence que le marché a été passé en procédure formalisée conformément aux règles régissant le code de la commande publique ;

Considérant que les critères de jugement des offres ont été fixés et pondérés comme suit :

Critère 1 - Prix : (40%)

Critère 2 - Valeur Technique (60 %) décomposée comme suit :

o Sous-critères (Technique) valables pour les lots 01, 02, 03, 04, 12 et 13

- Sous-critère 1 : Qualité et expérience de l'encadrement de chantier et des études d'exécution (note sur 5, coefficient 2, note maximale 10)
- Sous-critère 2 : Qualité du mémoire technique précisant notamment les moyens mis en oeuvre par l'entreprise tant sur les moyens humains, matériel, en étude d'exécution et sur les procédés d'exécutions spécifiques aux ouvrages à réaliser. (note sur 5, coefficient 4, note maximale 20)
- Sous critère 3 : Participation à la cellule de synthèse – Procédure des études d'exécution en lien avec les autres entreprises. (Note sur 5, coefficient 3, note maximale 15)
- Sous-critère 4 : Qualités des matériaux proposés en conformité avec le DCE. (note sur 5, coefficient 1, note maximale 5)
- Sous-critère 5 : Qualité du planning proposé dans le respect du planning DCE / Moyen d'optimiser le délai en cas d'aléas. (note sur 5, coefficient 2, note maximale 10)

o Pour les autres lots :

- Sous-critère 1 : Qualité et expérience de l'encadrement de chantier et des études d'exécution (note sur 5, coefficient 3, note maximale 15)
- Sous-critère 2 : Qualité du mémoire technique précisant notamment les moyens mis en oeuvre par l'entreprise tant sur les moyens humains, matériel, en étude d'exécution et sur les procédés d'exécutions spécifiques aux ouvrages à réaliser. (note sur 5, coefficient 2, note maximale 10)
- Sous-critère 3 : Qualités des matériaux proposés en conformité avec le DCE. (note sur 5, coefficient 4, note maximale 20)
- Sous-critère 4 : Qualité du planning proposé dans le respect du planning DCE / Moyen d'optimiser le délai en cas d'aléas. (note sur 5, coefficient 3, note maximale 15)

Considérant que la date limite de réception des offres a été fixée au 28 mai 2024 à 17h00 ;

Considérant que des sociétés ont soumissionné et des offres ont été analysées comme indiqué ci-dessous :

- **Lot n° 1 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
6 sociétés soumissionnaires	5 offres analysées Plis n° 20 – TS CONSTRUCTION – lot n° 1 - offre rejetée modification de la DPGF

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : SVA BTP.

- **Lot n° 2 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
3 sociétés soumissionnaires	2 offres analysées Plis n° 42 – THERMOSANI SAS – lot n° 2 - offre rejetée modification de la DPGF

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : CMBP.

- **Lot n° 3 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
4 sociétés soumissionnaires	4 offres analysées

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : CIEL ETANCHE.

- **Lot n° 4 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
3 sociétés soumissionnaires	3 offres analysées

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : SOGED.

- **Lot n° 5 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
4 sociétés soumissionnaires	2 offres analysées Plis n° 37 – ALPHA METAL – lot n° 5 - offre rejetée mauvaise DPGF Plis n° 42 – STORES ET FERMETURES – lot n° 5 - offre rejetée mauvaise DPGF

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : ESTRADE.

- **Lot n° 6 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
6 sociétés soumissionnaires	6 offres analysées

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : CIP.

- **Lot n° 7 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
6 sociétés soumissionnaires	6 offres analysées

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : ART DAN.

- **Lot n° 8 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
8 sociétés soumissionnaires	8 offres analysées

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : ART DAN.

- **Lot n° 9 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
9 sociétés soumissionnaires	8 offres analysées Plis n° 55 – France RENOVATION SERVICE –

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : TZA BATIMENT.

- **Lot n° 10 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
9 sociétés soumissionnaires	9 offres analysées

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : MONTI.

- **Lot n° 11 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
1 société soumissionnaire	1 offre analysée

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : NOUANSPORT.

- **Lot n° 12 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
2 sociétés soumissionnaires	2 offres analysées

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : TURBO ENERGY.

- **Lot n° 13 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
5 sociétés soumissionnaires	1 offre analysée Plis n° 08 – GOUGET – lot n° 13 - offre rejetée mauvaise DPGF

	<p>Plis n° 35 – SGEA – lot n° 13 - offre rejetée mauvaise DPGF</p> <p>Plis n° 43 – PORTELEC – lot n° 13 - offre rejetée mauvaise DPGF</p> <p>Plis n° 49 – HUARD – lot n° 13 - offre rejetée mauvaise DPGF</p>
--	---

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : TBES.

- **Lot n° 14 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
3 société soumissionnaire	<p>1 offre analysée</p> <p>Plis n° 5 – NSA – lot n° 14 - offre rejetée non conforme au besoin</p> <p>Plis n° 21 – TKA ELEVATEUR – lot n° 14 - offre rejetée non conforme au besoin</p>

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : ORONA.

- **Lot n° 15 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
2 sociétés soumissionnaires	<p>1 offre analysée</p> <p>Plis n° 17 – COLAS– lot n° 15 - offre rejetée non conforme au besoin</p>

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : L'ESSOR.

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le marché relatif à la réalisation de travaux de reconstruction du Gymnase Jean-Bouin de la commune de Taverny [24MP011], ses éventuels avenants, sont signés comme suit :

- Lot n° 1 : avec la société SVA BTP, 10 allée des Champs Elysées, dûment représentée par Antonio COELHO en sa qualité de Gérant pour un montant de 1 900 000€ HT ;

SIRET : 818 814 733 00015

- Lot n° 2 : avec la société CMBP, ZA les haies d'Houdan – 28260 LE MESNIL SIMON, dûment représentée par Véronique VERRIERE en sa qualité de Présidente Directrice Générale pour un montant de 402 192.18€ HT ;
SIRET : 659 803 738 00049

- Lot n° 3 : avec la société CIEL ETANCHE, 75 Avenue Paul Vaillant Couturier - 94290 VILLENEUVE LE ROI, dûment représentée par Ramazan MATAYLI en sa qualité de Président Directeur Général pour un montant de 641 010.64€ HT (montant hors option 613 248.48€HT) ;
SIREN : 507 720 183

- Lot n° 4 : avec la société SOGED, 5 avenue Pavlov – 78190 TRAPPES, dûment représentée par Maroua STITA en sa qualité de Gérante pour un montant de 61 855€ HT ;
SIRET : 823 723 440 00025

- Lot n° 5 : avec la société ESTRADE, 17 Avenue Marcellin Berthelot 92390 VILLENEUVE LA GARENNE, dûment représentée par Jean ESTRADE AMAURY en sa qualité de Président pour un montant de 162 058.83€ HT ;
SIRET : 413 687 922 000 34

- Lot n° 6 : avec la société CIP (Cloisons Isolation Plafonds), 11 rue de Brombos - 60210 HAUTBOS, dûment représentée par Stéphane ROSAK en sa qualité de Directeur Général pour un montant de 99 962,07 € HT ;
SIRET : 325 167 260 00026

- Lot n° 7 : avec la société ART DAN, 4 Allée des Vergers – 78240 AIGREMONT, dûment représentée par Jean-Daniel MESNIL en sa qualité de Responsable du Bureau d'études pour un montant de 105 469,42 € HT ;
SIRET : 489 405 076 00071

- Lot n° 8 : avec la société ART DAN, 4 Allée des Vergers – 78240 AIGREMONT, dûment représentée par Jean-Daniel MESNIL en sa qualité de Responsable du Bureau d'études pour un montant de 61 971,62 € HT ;
SIRET : 489 405 076 00071

- Lot n° 9 : avec la société TZA BATIMENT, 39 Rue Claude WAROCQUIER 95410 GROSLAY, dûment représentée par Ziad BOULEKHLOUKH en sa qualité de Gérant pour un montant de 164 152,48 € HT ;
SIREN : 890 477 615

- Lot n° 10 : avec la société MONTI, 82/84 chemin de la Chapelle Saint Antoine – 95300 ENNERY, dûment représentée par Jessica MONTI en sa qualité de Directrice Générale pour un montant de 95 071,30 €HT ;
SIRET : 678 202 557 00040

- Lot n° 11 : avec la société NOUANSPOUR, Route de Valençay – 37460 NOUANS-LES-FONTAINES, dûment représentée par Bernard RONY en sa qualité de Directeur Général pour un montant de 113 682,04 €HT ;
SIRET : 388 787 061 00034

- Lot n° 12 : avec la société TURBO ENERGY (groupement avec la société PHILIPPON), 189 boulevard André Brémont – 95320 SAINT-LEU-LA-FORET, dûment

représentée par Mickaël GAUDRY en sa qualité de Président pour un montant de 1 210 741,84 € HT (montant hors option 1 200 116,84 € HT) ;
SIRET : 523 312 940 00035

- Lot n° 13 : avec la société TBES, 103 Boulevard Mac Donald - 75019 PARIS, dûment représentée par Lionel ALIAS en sa qualité de Président pour un montant de 738 333,38 € HT (montant hors option 766 916.90 € HT) ;
SIRET : 394 366 215 00041

- Lot n° 14 : avec la société ORONA, 7-9 Rue des Amériques Zac du petit Marais 94 370 SUCY EN BRIE, dûment représentée par Claire THOSS en sa qualité de Commerciale pour un montant de 50 250,00 € HT ;
SIRET : 306 690 694 00 121

- Lot n° 15 : avec la société L'ESSOR, 21 Rue du Docteur Roux - 95117 SANNOIS Cedex, dûment représentée par Nicolas DENYS DE BONNAVENTURE en sa qualité de Chef d'Agence pour un montant de 581 302,65 € HT ;
SIRET : 348 884 651 000 12

Article 2 :

Le présent marché est conclu à compter de la date de notification de l'ordre de service jusqu'au parfait achèvement des travaux y compris les obligations en découlant.

Article 3 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal des exercices 2024 et suivants.

Article 4 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliations seront transmises à la Sous-préfecture de Pontoise et au comptable public assignataire de la Commune.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautail à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 8 juillet 2024

Le Maire,

Florence PORTELLI

